

Zeitschrift: Bulletin de la Société Vaudoise des Sciences Naturelles
Herausgeber: Société Vaudoise des Sciences Naturelles
Band: 9 (1866-1868)
Heft: 56

Artikel: Le roc poli de Chillon
Autor: Morlot, A.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-255749>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LE ROC POLI DE CHILLON

PAR

A. MORLOT.

Dans la séance du 17 mars 1865 (Bull. VIII, p. 308), j'ai dit que la roche polie, à Chillon, « située dans une anse très protégée contre l'action des vagues, était en outre recouverte d'un dépôt glaciaire avec blocs striés, atteignant 3 pieds de diamètre, dépôt encore en place là où l'homme ne l'avait pas entamé. » Plus tard (p. 344), M. J. Delaharpe a cherché à mettre en doute mon assertion. Cela m'oblige à revenir sur le sujet. Je ne m'arrêterai pas à l'article même de M. Delaharpe, il suffira de rapporter mes propres observations et de présenter à leur appui des échantillons recueillis sur les lieux, lorsque s'exécutaient les travaux qui donnèrent lieu aux observations.

Et d'abord je remarquerai que je ne parle pas d'après ce que j'aurais vu à l'occasion d'une seule visite de la localité, faite en courant. J'ai suivi les travaux en question avec attention déjà longtemps avant qu'on eût mis à découvert la roche polie, que j'avais du reste déjà vu poindre sur le bord de la tranchée du chemin de fer; j'ai visité le point, en me promenant depuis Montreux, au moins une trentaine de fois.

Avant d'arriver au roc poli, on a pratiqué le déblai dans un terrain meuble composé de gravier, de sable et de terre, en commençant du côté regardant Villeneuve, jusqu'à une quarantaine de pieds plus au nord que la ligne passant par l'axe du pont qui fait entrée à Chillon. Sur une grande partie de cet espace, les ouvriers mirent à découvert une couche d'ancien terreau, à une profondeur qui augmentait jusqu'à 6 à 8 pieds, à mesure que le terrain s'élevait vers le nord. Cette couche était très uniforme et régulière, sans creux, ni bosses, présentant une surface inclinée de 5 degrés vers le lac. Elle avait de 6 à 10 centimètres d'épaisseur; elle était argileuse, de couleur bleuâtre; elle contenait un peu de gravier subanguleux et des débris de charbon, et elle était limitée vers sa surface supérieure, ainsi que vers sa surface inférieure, par une zone jaunâtre et sableuse, formant comme les salbandes de la couche, qui présentait une ressemblance frappante avec la couche de l'âge du bronze de la tranchée ouverte dans le cône de la Tinière, à la gare de Villeneuve. Sur un point, à peu près vis-à-vis du pont faisant entrée à Chillon, les ouvriers mirent au jour,

environ à demi-pied sous la couche en question, un squelette très décomposé, accompagné d'une lame de poignard en bronze, d'un couteau-hache en bronze et d'une petite baguette en bronze pointue à un bout, et dont l'autre bout, plus gros, paraît avoir porté une tête, cassée et perdue. Cette sépulture de l'âge du bronze fait présumer que la couche à salbandes jaunes sous laquelle se trouvait ce squelette, datait aussi de l'âge du bronze. Dans ce cas, le curieux aspect, depuis longtemps signalé, de la couche à salbandes jaunes de l'âge du bronze, à 10 pieds de profondeur dans la tranchée de la Tinière, doit tenir à quelque cause moins locale que ne l'aurait été une inondation du torrent de la Tinière, car une pareille inondation n'aurait pas pu atteindre le point déblayé à Chillon. — Il serait assez possible que, sur la fin de l'âge du bronze, il y eût eu en Europe quelque phénomène météorologique particulier. Ce n'est pas la première fois que cette pensée s'est présentée à l'esprit de l'auteur de ces lignes.

A 42 pieds au nord de l'axe du pont faisant entrée à Chillon et de 28 jusqu'à 40 pieds du chemin longeant le fossé de Chillon, chemin qui fut établi ou sans doute rélargi et mis à neuf en 1749, comme l'indique la date gravée sur une pierre, la coupe du terrain faisait voir, superposé à la couche à salbandes jaunes, un dépôt de 3 pieds d'épaisseur environ de gravier assez arrondi, avec cailloux atteignant jusqu'à 12 centimètres de diamètre, avec intercallation de bandes sableuses et de gravier plus menu et bien lavé, le tout régulièrement stratifié et plongeant, comme la couche à salbandes, de 5 degrés vers le lac, c'est-à-dire vers le midi. C'est évidemment un dépôt formé par l'eau, dans des circonstances qui restent un mystère pour l'auteur. Ce ne pouvait pas être l'effet de quelque trombe qui aurait versé sur ce point un torrent descendant de la hauteur qui le domine. Sur ce point, la couche à salbandes jaunes atteignait 4 pieds de hauteur au-dessus du tablier du pont faisant entrée à Chillon, ce qui ferait donc entre 21 et 22 pieds de hauteur au-dessus du niveau du lac, au 4 décembre 1865. Le gravier stratifié dont il vient d'être question atteignait donc de 21 à 25 pieds de hauteur au-dessus du lac.

Un peu plus au nord, on commença à attaquer le roc calcaire en place, poli par l'action glaciaire. Sa partie supérieure, d'abord mise à découvert, donnait sur une profondeur variable de 2 à 4 pieds dans des terrains anciennement remués et traversés par des fondements de murs. Plus bas, le roc poli plongeait sous un dépôt de boue glaciaire jaunâtre compacte, empâtant des cailloux calcaires striés, dont le plus gros, directement mesuré par moi-même, non pas seulement estimé à vue de pays, atteignait 4 pieds de plus grand diamètre. J'avais recueilli sur place quelques échantillons de cette boue glaciaire, parce qu'elle présentait les empreintes très-nettes des stries gravées sur la roche, ce qui avait même

frappé l'ouvrier chef ou piqueur, Louis Borloz allié Maison, de Villeneuve, un homme intelligent et qui peut servir de témoin pour ceux qui douteraient de la provenance de l'échantillon que j'ai l'honneur de mettre sous les yeux de la Société. J'avais aussi recueilli sur le même point un cailloux bien strié, de 8 centimètres de plus grand diamètre, et que j'ai aussi l'honneur de mettre sous les yeux de la Société.

Il est bien connu, établi et prouvé par de nombreuses observations faciles à répéter, que le calcaire poli par les glaciers s'altère rapidement au contact des agents atmosphériques, quand il n'a pas été protégé par un recouvrement laissé sur place par le glacier lui-même. Quand on trouvera donc une roche calcaire avec poli glaciaire bien frais, mais à nu, on pourra en conclure que cette roche avait été recouverte et que sa surface a été mise à découvert récemment.

Quant à ma remarque que la roche polie de Chillon était située dans une anse très-protégée contre l'action des vagues, ceux qui observeront sur les lieux mêmes verront qu'il n'y a que des vagues venant dans la direction entre Villeneuve et l'île de la Paix, c'est-à-dire arrivant seulement d'une demi-lieue de distance, qui peuvent battre contre le point en question.

La direction principale des stries, sur la roche en place, est vers le Nord 5° Ouest.



Sur une des causes de L'ACCÉLÉRATION SÉCULAIRE DANS LA MARCHE DE LA LUNE

PAR

Ch. DUFOUR,
professeur à Morges.

On sait que la vitesse de la lune s'accélère de plus en plus et que chaque siècle elle parcourt 12'' de plus que pendant le siècle précédent. Ce fait est à présent hors de doute par la comparaison que l'on peut faire entre la position actuelle de la lune et celle que lui assigne quelque éclipses de soleil fort anciennes, mais qui ce-